

rait "de plano", le droit de prendre possession de tout le système sans avoir à payer un seul centin d'indemnité.

N'ai-je donc pas raison de dire que la nationalisation qu'on invoque est un subterfuge, que le seul but est d'arriver à payer ces \$60,000,000, sans y être toutefois aucunement tenu d'après cette législation de 1914.

Quel sera l'effet de cette loi sur le crédit financier du Canada? Sur ce point, nous avons l'opinion d'hommes d'affaires, notamment celle d'un groupe de financiers de Montréal.

On a déjà, au cours de ce débat, communiqué à la Chambre, partie de leurs déclarations; on a lu les résolutions qu'ils ont adoptées, le tout comportant une sévère condamnation de la loi que nous discutons.

Qu'on me permette d'ajouter quelques autres déclarations de leur part, non moins concluantes. Je cite d'un journal, je crois que c'est le "Devoir" du 16 août:

Le manifeste publié ce matin par un groupe de financiers, parmi lesquels se retrouvent des conservateurs notoires, comme MM. Huntley Drummond, Chaput, Ekers, etc., démontre que l'inquiétude atteint les milieux les moins aptes à s'emballer. Et là peut se retrouver la source de l'hostilité plus ou moins marquée de la plupart des grands journaux anglais.

"S'il devient loi (le projet d'achat du Nord-Canadien), il imposera au Canada, disent les financiers protestataires, à l'heure où le pays est obligé de fournir un effort sans précédent, un fardeau d'un poids inconnu, un fardeau certainement plus considérable qu'aucun qui ait jamais été imposé à ce pays, à l'exception de la de la dette de guerre."

M. Huntley Drummond et ses collègues résumant en cette formidable phrase leur critique de l'attitude du Gouvernement: "Dans la vie ordinaire, on ne pourrait conclure de cette façon la plus infime transaction; et, de la part de fiduciaires responsables à un tribunal, toute tentative de le faire constituerait indiscutablement un abus de confiance (a breach of trust), et il s'agit de la plus considérable et de la plus lourde entreprise qu'ait jamais faite un gouvernement canadien, et de la plus risquée."

Voici pour la critique de l'opération du Nord-Canadien, contre laquelle MM. Drummond, Ekers et leurs collègues demandent qu'on proteste avec la plus vigoureuse énergie. Mais il y a dans ce manifeste un autre point qu'il convient de signaler.

Les signataires ne s'inquiètent pas que du coup du Nord-Canadien; ils sont visiblement inquiets de la situation financière générale. Dès le début de leur lettre, ils spécifient que cette audacieuse opération se produit à l'heure où le pays est déjà lourdement chargé—at a time when the country is under an unprecedented strain. Plus loin, pour marquer la gravité de l'heure, ils ajoutent: "Les charges d'intérêt et autres dues à la guerre augmentent chaque jour et, aujourd'hui même, sont déjà si considérables qu'il est difficile de dire avec quoi on y pourra faire face sans un effort économique qu'on n'a jamais subi jusqu'ici et une réduction des dépenses qu'on n'a pas encore commencée." Plus

loin encore: "Le crédit du pays à l'étranger est inférieur à ce qu'il a jamais été."

Voilà donc une condamnation, en termes formels de la transaction que le Gouvernement médite d'opérer.

Pour masquer ses batteries, le Gouvernement prétend que s'il s'empare ainsi du Nord-Canadien, c'est pour empêcher le chemin de fer canadien du Pacifique de l'acquérir et d'anéantir ainsi toute compétition.

Pour un argument enfantin, c'en est un, et on le trouve non seulement sur les lèvres des députés de la droite, mais aussi sur celles des ministres.

Mais que font-ils donc alors de la commission des chemins de fer? N'est-elle pas une juridiction et une autorité quasi-illimitée pour protéger le peuple contre les exactions des compagnies au service du public? En supposant même qu'une compagnie de chemin de fer absorberait toutes les autres, la commission ne pourrait-elle pas sauvegarder la masse contre une seule compagnie aussi bien que contre plusieurs? Aiors, avoir recours à une telle défense, c'est admettre qu'on n'en a pas.

Venons maintenant à la deuxième raison principale que donne le Gouvernement pour présenter cette mesure. Il veut par là, dit-il prévenir la mise en séquestration du Nord-Canadien. Je ne parviens pas à saisir pourquoi la remise du chemin de fer aux mains d'un séquestre semble tant alarmer certains députés de cette Chambre.

De deux choses l'une, ou le séquestre réussira à remettre les affaires à flot ou il sera acculé à la vente. Dans l'un et l'autre cas, les intéressés prêteurs, actionnaires, porteurs de débentures, etc. ne comptant plus, comme dans le passé, uniquement sur le Gouvernement pour se refaire, s'emploieront à aider à remédier à la situation dans toute la mesure du possible. Et puis, les entreprises de chemin de fer sont comme toutes autres: ceux qui y font des placements malheureux ont nos sympathies; mais en vertu de quel principe le Gouvernement serait-il tenu de les indemniser; indemnise-t-il les perdants dans les autres genres d'affaires? Est-il venu au secours, par exemple, des déposants de la banque Jacques-Cartier, de la banque Saint-Jean, de la Farmer's Bank? Non; pourtant, les intéressés étaient en grande partie de vaillants travailleurs qui avaient, au prix d'un labeur quotidien de 10, 15 heures, épargné quelques centaines de piastres. Ne méritaient-ils pas au moins autant de sympathies que MM. Mackenzie et Mann, millionnaires, multi-millionnaires, ayant des valeurs placées dans les deux Amériques?